# Communiqué de presse

## Égalité salariale femmes – hommes : à quand une égalité réelle ?

Cette année et dans la continuité des années précédentes, c'est à partir du 19 novembre, à 10h51 et jusqu'au 31 décembre 2026, que les femmes sont considérées comme travaillant symboliquement sans rémunération. Cette date annoncée par le collectif « les Glorieuses » est définie selon le calcul réalisé à partir de données de l'Insee et de Eurostat.

Les femmes gagnent en moyenne 11,8% de moins que les hommes en France, soulignent Les Glorieuses. Un décalage plus important que la moyenne dans l'Union européenne (11,1%). L'écart était de 12,3% en 2023, selon les données Eurostat, et se réduit progressivement depuis 2018 (16,7%).

Ce chiffre illustre une réalité : l'égalité de rémunération, inscrite dans la loi depuis 1972, n'est pas effective.

Force Ouvrière revendique l'application du principe à travail égal, salaire égal ! FO revendique des mesures contraignantes pour que l'égalité salariale devienne effective :

- Un temps partiel réellement choisi et facilement réversible ;
- La création de places en crèches collectives permettant un reste à charge soutenable pour les familles ;
- Un congé parental plus court, mieux rémunéré et non forfaitaire ;
- FO exige une transposition complète et rapide de la directive (UE) 2023/970 associant les organisations syndicales ;
- La revalorisation, par la négociation de branche, des métiers à prédominance féminine, au titre de la notion de travail de valeur égale ;
- Des sanctions effectives et systématiques contre les employeurs qui ne respectent pas leurs obligations, et des moyens renforcés pour l'inspection du travail.

Pour FO, les inégalités salariales femmes-hommes ne sont pas une fatalité : donnons-nous les moyens de les résorber !

Paris, le 19 novembre 2026

Contact :

**Frédérique Portel**
Chargée des relations presse
**Secrétariat général**
Tel : 01 40 52 83 13 / 06 45 59 62 22
141, avenue du Maine
75014 Paris